

DP02625221V0106

Date de dépôt : 22/05/2014

Demandeur : CASANOVA Christophe
13 impasse Jean JAURES
26800 PORTES LES VALENCE .

Pour : piscine 24 m2

**Adresse terrain : 13 IMPASSE JEAN
JAURES
26 800 PORTES LES VALENCE**

**ARRETE DE RETRAIT N° 3 J0
D'UNE AUTORISATION DE DECLARATION PREALABLE
AU NOM DE LA COMMUNE DE PORTES LES VALENCE**

Le Maire de PORTES LES VALENCE,

Vu la déclaration préalable n°DP02625221V0106 déposée le 27/08/2021 par Mr CASANOVA Christophe, demeurant 13 impasse Jean Jaurés 26800 PORTES LES VALENCE, déclaration accordée le 28/09/2021 pour des travaux situés au 13 IMPASSE JEAN JAURES à PORTES LES VALENCE.

Vu l'objet de la déclaration, à savoir : une piscine de 24 m2

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 06 février 2017 et modifié le 18/11/2019 ;

Vu le courrier de Mr CASANOVA Christophe en date du 23/05/2023 indiquant qu'il ne donne pas suite à la décision susvisée ;

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE :

L'autorisation accordée initialement en date du 28/09/2021 est RETIREE.

Fait à Portes Les Valence, le 30/05/2023
P/Le Maire,
L'Adjoint à l'Urbanisme

Antonin KOSZULINSKI

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.